FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	672
Moto-Club	MC L'HERBASSE
N° d'affiliation	01294
Date	22/09/2019
Lieu	MONTCHENU (26)
Organisateur technique	Do Jean-rémi
E-mail	chiron.ponson@orange.fr
Téléphone	06.85.23.60.64

01 AOUT 2019

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	DUVERT PHILIPPE	Licence :	214674
Président du Jury ou Arbitre*	DANNONAY STEPHANE	Licence :	126909
Membre du Jury	FAUGERON AMANDINE	Licence :	199711
Membre du Jury	CAILLAT JEAN-PASCAL	Licence :	031733
Commissaire technique responsable	LANIEL CHRISTIAN	Licence :	103745
Responsable du chronométrage	DUVERT SYLVIE	Licence :	244014

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
ESPOIRS 85CC	9 ANS	15	85CM3	
125	13 ANS		125CM3	
MX1	15 ANS		450CM3	
MX2	15 ANS		250CM3	
VETERAN	40 ANS		125 à 450CM3	

Engagement :

Site Internet ---- engage sport

Contact --------- Ligue AURA

Téléphone ------- 0475552250 E-mail---

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non

Tarif : 8€

Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ **NON** ☐ **OUI** (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **Mr Pecollet Mickael**

Nombre de secouristes **7**

Hôpital le plus proche ..... **Romans/Isère**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) ..... **15 minutes**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **MONTCHENU**

Adresse ..... **Quartier La Balive - Montchenu**

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	45
En manche :	45

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	...
En manche :	...

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1502M**

Largeur minimum de la piste **6M**

Largeur de la grille **50M**

Longueur de la ligne droite de départ **90M**

Nombre d'OCP* **12**

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : 1/08/19

Visa de la Ligue

Date : 02 AOUT 2019

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHONE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de l'Ile Neuve
26600 LA ROCHE DE GLUN
TEL :04 75 55 22 50

Visa de la FFM

Date : 05/08/19
Numéro : 19/0797

HORAIRES PRÉVISIONNELS

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

Organisateur

N° d'épreuve FFM 672
Moto-Club ..... MC L'HERBASSE
N° d'affiliation 1294
Lieu ..... MONTCHENU

Date ---------- 22 SEPTEMBRE 2019

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
8H00	8H15	Essais Libres	MX2 SERIE A	12
8H15	8H30	Essais Libres	MX2 SERIE B	12
8H30	8H45	Essais Libres	MX1	12
8H45	9H00	Essais Libres	125CC	12
9H00	9H15	Essais Libres	ESPOIRS 85CC	12
9H15	9H30	Essais Libres	VETERANS	12
9H30	9H45	Essais Chronométrés	MX2 SERIE A	15
9H45	10H00	Essais Chronométrés	MX2 SERIE B	15
10H00	10H15	Essais Chronométrés	MX1	15
10H15	10H30	Essais Chronométrés	125CC	15
10H30	10H45	Essais Chronométrés	ESPOIRS 85CC	15
10H45	11H00	Essais Chronométrés	VETERANS	15
11H10	11H30	Manche I	MX2 SERIE A	15+1T
11H35	11H55	Manche I	MX2 SERIE B	15+1T
		Repas		
13H30	13H50	Manche I	MX1	15+1T
13H55	14H15	Manche I	125	15+1T
14H20	14H40	Manche I	ESPOIRS 85CC	15+1T
14H45	15H05	Manche I	VETERANS	15+1T
		Entracte		
15H30	15H50	Manche 2	MX2 SERIE A	15+1T
15H55	16H15	Manche 2	MX2 SERIE B	15+1T
16H20	16H40	Manche 2	MX1	15+1T
16H45	17H05	Manche 2	125CC	15+1T
17H10	17H30	Manche 2	ESPOIRS 85CC	15+1T

HORAIRES PRÉVISIONNELS

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

Date ---------- 8H00

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
17H35	17H55	**Manche 2**	VETERANS	15+1T
18H10	18H30	**Finale**	MX1/125CC/MX2	15+1T
19H15		**Remise des Prix**		
16H30	19H30	**Contrôles administratifs**	LE 21.09.2019	
16H30	19H30	**Contrôles techniques**	LE 21.09.2019	
6H30	7H50	**Contrôles administratifs**	LE 22.09.2019	
6H30	7H50	**Contrôles techniques**	LE 22.09.2019	